

RCS : BEZIERS
Code greffe : 3402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00171
Numéro SIREN : 893 637 991
Nom ou dénomination : 3EME DIMENSION

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2023 sous le numéro de dépôt 240

Dépôt au greffe du
Tribunal de Commerce de
BEZIERS

le 18 JAN. 2023

Sous le n° 246



E. MONESTIER

3EME DIMENSION
Société par actions simplifiée
Capital social : 1 500 €
Siège social : 16 Avenue Pierre Bérégovoy
34420 VILLENEUVE-LES-BEZIERS
893 637 991 RCS BEZIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS
SUR LA VALEUR DES APPORTS
EFFECTUES PAR
MONSIEUR ALAIN DE VIELDER
A LA SOCIETE 3EME DIMENSION

Olivier HUC
Commissaire aux apports
Espace 2B
6, Mail Philippe Lamour
34760 BOUJAN SUR
LIBRON

I.2.3. SOCIETE DONT LES BIENS SONT APPORTES

Monsieur Alain DE VIELDER apporte à la société 3EME DIMENSION 300 actions nominatives ordinaires de la société XADEVE RESTAURATION sur les 600 actions nominatives ordinaires composant le capital social.

Cette société présente les caractéristiques suivantes :

➤ CARACTERISTIQUES JURIDIQUES

Dénomination sociale : XADEVE RESTAURATION.

Forme : Société par actions simplifiée.

Siège : Route Nationale 112 N° 16, 34420 VILLENEUVE-LES-BEZIERS.

Objet :

- L'exploitation ou la prise en gérance de tout bar, restaurant, brasserie, fonds de commerce d'épicerie fine, dégustation de produits régionaux, gros et demi-gros, vente de vins, fabrication de plats cuisinés à emporter, et d'une manière générale toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.
- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.
- La Société peut recourir en tous à lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent recourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés intervenue le 24 janvier 1990.

Capital : il s'élève à la somme de 91 469,41 € et est divisé en 600 actions nominatives ordinaires de 152,449 € chacune, entièrement libérées, se répartissant de la façon suivante :

- A Monsieur Alain DE VIELDER300 actions
- A la Société 3EME DIMENSION.....300 actions

Dirigeant : Monsieur Alain DE VIELDER est Président de la société.

RCS : la société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BEZIERS sous le numéro 353 076 912.

➤ CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES

La société exploite un fonds de commerce de restauration dont elle est propriétaire pour l'avoir acquis en 1991.

➤ CARACTERISTIQUES COMPTABLES

La société XADEVE RESTAURATION arrête son exercice social le 31 décembre de chaque année. Les derniers comptes annuels au 31 décembre 2021 ont été arrêtés par le Président.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont été approuvés par la collectivité des associés en date du 26 avril 2022. L'intégralité du bénéfice de l'exercice d'un montant de 129 601 € a été affecté de la façon suivante :

- Au compte « Autres réserves » 129 601 €

Les derniers comptes annuels de la société XADEVE RESTAURATION présentent les caractéristiques suivantes :

• ACTIF

- Immobilisations incorporelles nettes	94 518 €
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	73 257 €
- Autres immobilisations corporelles.....	112 782 €
- Autres immobilisations financières.....	3 861 €
- Marchandises	20 072 €
- Clients et comptes rattachés	1 514 €
- Autres créances.....	77 237 €
- Valeurs mobilières de placement	360 000 €
- Disponibilités.....	80 323 €

s/total actif	823 566 €

• DETTES

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....	293 086 €
- Comptes courants d'associés	15 050 €
- Fournisseurs et comptes rattachés.....	25 496 €
- Dettes fiscales et sociales.....	107 597 €

s/total dettes exigibles 441 229 €

ACTIF NET (actif – dettes exigibles) 382 336 €

I-3-DESCRIPTION DE L'OPERATION

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le projet de contrat d'apport. Elles peuvent se résumer comme suit.

I.3.1. CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'APPORT

La société bénéficiaire de l'apport sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation de l'augmentation du capital social de la société bénéficiaire.

Elle sera effectuée sous le régime juridique de droit commun des apports en nature pure et simple qui a été fixé par les dispositions de l'article L 225-8 du Code de Commerce par renvoi de l'article L.227-1 du même code.

I.3.2. CONDITIONS SUSPENSIVES

Cet apport est réalisé sous la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- Etablissement du rapport du commissaire aux apports contenant appréciation de la valeur de l'apport et des avantages particuliers éventuels ;
- Approbation de l'évaluation de l'apport par l'associé unique du bénéficiaire.

I.3.3. REMUNERATION DE L'APPORT

En rémunération de ces apports, il sera attribué à Monsieur Alain DE VIELDER, 30 000 actions d'une valeur nominale de 10 € chacune, entièrement libérées de la Société 3EME DIMENSION.

I.3.4. AVANTAGES PARTICULIERS STIPULES

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

I-4-PRESENTATION DE L'APPORT

I.4.1. METHODE D'EVALUATION RETENUE

L'apport n'implique pas des sociétés sous contrôle commun au sens du règlement du règlement ANC n° 2017-01 du 5 mai 2017 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

I.4.2. DESCRIPTION DE L'APPORT

Les biens dont l'apport est envisagé dans le cadre de l'augmentation du capital social de la Société 3EME DIMENSION ont été évalués à leur valeur réelle estimée à :

- 300 actions nominatives ordinaires de la Société XADEVE RESTAURATION évaluées unitairement à la somme de 1 000 €, soit une valeur globale de : 300 000 €

Soit un montant total d'apports de 300 000 €

* *

*

II – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

II-1-DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé unique de la société 3EME DIMENSION sur la valeur des apports devant être effectués.

Nous avons notamment :

- rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du traité d'apport ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale ;
- examiné les approches d'évaluation mise en œuvre par les parties.

II-2-APPRECIATION DE LA METHODE DE VALORISATION DE L'APPORT ET DE SA CONFORMITE A LA REGLEMENTATION COMPTABLE

Aux termes du contrat d'apport, les parties sont convenues de retenir la valeur réelle estimée des titres de la société 3EME DIMENSION en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement ANC n° 2017-01 du 5 mai 2017 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

II-3-REALITE DE L'APPORT

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Monsieur Alain DE VIELDER des actions nominatives ordinaires nominatives ordinaires de la société XADEVE RESTAURATION. Cette propriété résulte du registre de mouvements de titres de la société XADEVE RESTAURATION dont une copie mise à jour nous a été adressée.

II-4-APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

II.4.1. METHODOLOGIE

La société XADEVE RESTAURATION a une activité de restaurant.

La valorisation de l'apport a été effectuée sur la base des comptes de la société établis depuis 2018. Pour la détermination de certains ratios, étant donné la crise sanitaire et la fragilité des commerces non essentiels, l'impact négatif des exercices 2020 et 2021 a été pris en compte.

La valorisation effectuée est faite uniquement dans le cadre de l'opération d'apport envisagée qui permettra à la société bénéficiaire de l'apport d'être propriétaire de l'intégralité des actions composant le capital social. Les valeurs ressortant de nos travaux ne sauraient servir de base à la remise en cause du prix de la cession de titres intervenue le 19 janvier 2022 dans les conditions exposées dans ledit acte.

II.4.2. DETERMINATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

II.4.2.1. Selon la méthode de l'actif net comptable corrigé

Cette méthode consiste à substituer les éléments des postes du bilan par leur valeur réelle.

Les comptes annuels au 31 décembre 2021 et ceux des exercices précédents sont établis par un expert-comptable. Par conséquent, outre la valorisation des éléments incorporels et corporels, aucun autre poste du bilan ne nous apparaît devoir faire l'objet d'une correction significative.

a- Correction des éléments constitutifs de la valeur du fonds de commerce

La société a acquis son activité auprès de Madame Marie-Christine VIGNALLY épouse MOUTOU. Les éléments incorporels constitutifs du fonds de commerce sont inscrits à l'actif de la société pour un montant de 94 518,39 €

D'après différentes sources professionnelles, la valeur du fonds de commerce de restaurant s'évalue sur la base de 50 à 105 % du chiffre d'affaires TTC moyen.

Le chiffre d'affaires hors taxes des exercices précédents s'établit à :

	2021	2020	2019	2018
Chiffre d'affaires hors taxes	1 051 911	811 685	1 223 439	1 254 837
Chiffre d'affaires TTC	1 179 304	908 597	1 369 178	1 406 326

Les éléments comptables fournis au titre de l'exercice 2022 montrent que le chiffre d'affaires retrouve, à ce jour, un niveau supérieur à celui de l'exercice 2018.

Ainsi, dans le cadre de la présente analyse, il peut être retenu un chiffre d'affaires TTC moyen de l'ordre de 1 400 K€. Il en ressort donc un fonds de commerce – éléments corporels inclus – valorisé entre 700 000 et 1 470 000 €.

Au regard de l'exploitation, du contexte actuel et des problématiques du secteur (sortie de crise sanitaire, forte inflation, pénurie de main d'œuvre ...), nous avons décidé de retenir une valeur globale du fonds de commerce de 700 000 €.

A l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'actif net incorporel et corporel s'élevait à 280 559 €.

Il en ressort donc une plus-value latente de 419 441 € arrondie à 420 000 €.

b- Correction de l'actif net comptable au 31 décembre 2021

L'associé unique a décidé le 26 avril 2022 d'affecter la totalité du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 au compte autres réserves. Aucun autre mouvement affectant les capitaux propres depuis le 26 avril 2022 n'a été porté à notre connaissance.

Ainsi, au 31 décembre 2021 et après affectation du résultat, l'actif net comptable corrigé s'élevait à :

Capitaux propres après affectation du résultat	381 885 €
Plus-value latente sur actif incorporel et corporel	420 000 €
Actif net comptable corrigé	801 885 €

Aucun événement significatif susceptible d'impacter l'évolution positive de la société XADEVE RESTAURATION entre le 31 décembre 2021 et la date du présent rapport n'a été porté à notre connaissance.

Il ressort de nos diligences que, selon la méthode de l'actif net comptable corrigé, la valeur de la société XADEVE RESTAURATION ressortirait à 801 885 € arrondie à 800 000 € et ainsi, la valeur de chaque action constituant le capital social à 1 333,33 €.

II.4.2.2. Selon les flux de trésorerie

Cette méthode consiste à déterminer le prix de cession de la société XADEVE RESTAURATION en fonction de l'excédent brut de trésorerie dégagé et de la trésorerie nette de dettes financières.

L'excédent brut d'exploitation retraité des impacts de la crise sanitaire ressort au titre des 4 derniers exercices de la manière suivante :

	2021	2020	2019	2018
Excédent brut d'exploitation retraité	71 848	21 996	152 813	194 889

Soit un excédent brut d'exploitation moyen de 110 387 €.

L'examen des données comptables portées à notre connaissance pour l'exercice 2022 nous amène à conclure que l'excédent brut d'exploitation pour l'année en cours devrait être positif pour une valeur au moins égale à l'excédent brut d'exploitation de l'exercice clos en 2019.

Compte tenu de la trésorerie active au 31 décembre 2021 (déduction faite des emprunts et dettes financières incluant les comptes courants d'associés) d'un montant s'élevant à 242 574 € et sur la base d'un multiple de 6 de l'excédent brut d'exploitation, la valeur de la société ressort à 904 896 € arrondie à 900 000 €.

Il ressort de nos diligences que, selon la méthode des flux de trésorerie, la valeur de la société XADEVE RESTAURATION ressortirait à 900 000 € et ainsi, la valeur de chaque action constituant le capital social à 1 500 €.

II.4.2.3. Selon la méthode des comparables

Le 19 janvier 2021, la société 3EME DIMENSION a acquis à Monsieur Xavier DE VIELDER 300 actions de la société XADEVE RESTAURATION pour un prix de 300 000 € soit un prix unitaire de 1 000 € pour chacune des actions cédées.

L'examen des données comptables portées à notre connaissance pour l'exercice 2022 montre que la situation financière de la société s'est au moins maintenue par rapport à la situation financière de la société au moment de la cession.

La valeur des 300 parts devant faire l'objet de l'apport envisagé ne peut, à notre sens, être inférieure à cette valeur. A cette date, l'intégralité des actions composant le capital social s'élevait donc à 600 000 €.

II.4.3. SYNTHESE DES METHODES

Il ressort de nos travaux :

Méthode	Valeur des 600 actions composant le capital social	Valeur d'une action	Valeur des 300 actions dont l'apport est envisagé
Actif net comptable corrigé	800 000 €	1 333,33 €	400 000 €
Flux de trésorerie	900 000 €	1 500,00 €	450 000 €
Comparable	600 000 €	1 000,00 €	300 000 €

III – CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, sous réserve de la réalisation des conditions suspensives, nous sommes d'avis que la valeur des titres détenus par Monsieur Alain DE VIELDER n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant des actions à créer dans la société 3EME DIMENSION, bénéficiaire de l'apport en nature.

Fait à BOUJAN SUR LIBRON,
Le 7 décembre 2022

LE COMMISSAIRE AUX APPORTS

O. HUC